

Nancy, ce 13 décembre 1903.

Mon cher cher ami,

Je joins deux notes à l'essai de
mes bulletins de la Société d'Et. Lép. I,
pour vous dire que j'ai resté un peu
inquiet des dernières nouvelles que
vous m'avez données de votre santé. Je
redoute surtout pour vous les fatigues
de la semaine qui commence. Il me
semble qu'on vous impose un fardeau
tout-à-fait démesuré. Ne pourriez-vous
donc demander une répartition plus
égale de cet écrasant travail des thèses?

Et t^{te} d'expédient actuel, il vous
serait sans doute possible de recourir
à l'obligation de quelques collègues
pour une décharge en p.c. Et vous ne
devez pas hésiter à le faire, si vous
ne vous sentez pas entièrement rétabli.

Je vous remercie de ce que vous
avez fait pour le manuscrit de mon
rapport. Rien ne presse, puisque la
question n'est, pour le présent, sonnée.

Il est bien entendu que en vous
proposant de m'essayer à traiter la
question de la technique juridique,
à l'occasion du Centenaire de l'École
civile, je ne prétendais pas vous encombrer
avec d'une étude de détail, ou

un point du droit de famille, qui
m'a paru finalement devoir offrir plus
d'intérêt. Seulement, si je m'attaque à
la technique, j'aurai besoin d'une
place peut-être un peu plus large,
je ne puis, d'ailleurs, avoir encore
aucune idée précise à ce sujet.
Mais je vous demandais de m'indiquer
à l'occasion, quel crédit (de page) vous
pourriez m'accorder à mes élucubrations
encore incertaines et à peine entamées.

Saignez-vous bien surtout, et
croyez à toute mon amitié.

F. GENY

711



Monsieur R. Solles

Professeur à la Faculté de Droit,

14 rue Saint-Guillaume,

Paris (VII^e)

